

Objet : Maitrise d'ouvrage déléguée de la ville de Montereau à la CCPM pour la réalisation de travaux de génie civil du réseau d'éclairage public et de mobilier urbain rues Pierre Brossolette et Faïencerie

Le 26 juin 2023 à 20h00, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes du Pays de Montereau, 29 avenue du Général de Gaulle, Montereau-Fault-Yonne, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie ALBOUY-GUIDICELLI.

Présents : MMES : CHAMPIGNY, DOSSCHE, GARREAU est suppléée par Lionel VALLEE, LESSINGER, MARTINET-CONTANT, AQUILON, JACQUIER, CORNEILLAN, CHOISY, MAIROT, IVAKHOFF, DA FONSECA, BRUN, ROUSSELET, CARADO et MM : VILLETTE, DALICIEUX, MIGUET, BATILLIOT, AUZOU, BERNARD, SENOBLE, DEMELUN, PATAY, GALLOIS, RUFFIER, FONTAINE, CHEREAU, CHERON, DERVILLEZ, BELEK, DOURET, ALBOUY, DEYDIER, ZEIGNEUR, MARTIN, BERMUDEZ, BENARD, ROY, LECOSNIER.

Pouvoirs : Majdouline EL ABIDI est absente et a donné pouvoir à Yasmina IVAKHOFF, Esen ADANUR est absente et a donné pouvoir à Ertan BELEK, Jean de Dieu MALONGA est absent et a donné pouvoir à Béatrice CORNEILLAN, Maxime LEMOINE est absent et a donné pouvoir à Stéphane DERVILLEZ, Philippe STUTZ est absent et a donné pouvoir à James CHERON, Linda LACHEMI est absente et a donné pouvoir à Duke DOURET, Sofiane REGUIG est absent et a donné pouvoir à Marie-José CHOISY, Yves JEGO est absent et a donné pouvoir à Jean-Marie ALBOUY, Andrée ZAIDI est absente et a donné pouvoir à Hervé DEYDIER, Patrick JACQUES est absent et a donné pouvoir à Yves ROY, François MADELENAT est absent et a donné pouvoir à Romain SENOBLE, Jean-Luc FILLIEUX est absent et a donné pouvoir à Marie-Annick ROUSSELET, Sabrina LATIL est absente et a donné pouvoir à Sylvain LECOSNIER

Absents excusés : MMES : MEUNIER, IMIRA et MM : FOURDRAIN, LEMAUR

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la Commission Voirie du 1^{er} juin 2023 ;
- Vu le Bureau Communautaire réuni le 12 juin 2023.

Monsieur le Président expose au Conseil,

Dans le cadre de la gestion patrimoniale de la voirie communautaire et en prolongement de l'aménagement du Théâtre le Majestic, la Communauté de Communes de Pays de Montereau va réaliser dans le cadre de ses compétences des travaux de réfection de voirie rues Pierre Brossolette et Faïencerie.

A la demande de la commune de Montereau, et en anticipation de la modification du réseau d'éclairage public et de mobilier urbain, la Communauté de Communes du Pays de Montereau a été sollicitée en vue de prévoir la réalisation des travaux de génie civil du réseau d'éclairage public.

Dans ce cadre, est proposée la signature d'une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée de la commune de Montereau à la CCPM qui est jointe à la présente délibération. Cette dernière devra faire l'objet d'une délibération concordante de la commune de Montereau.

Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Président ou son délégataire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Pour extrait certifié conforme au Registre des Délibérations
A Montereau-Fault-Yonne, le 26 juin 2023



Vice-Président, Yves ROY

Présents au conseil communautaire	40	Qui ont pris part à la délibération	53	Date d'affichage	03/07/2023
En exercice	57	Date de la convocation	16/06/2023	Délibération n°	2023/06/11

Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le



ID : 077-217703057-20231009-D_133_2023-DE